AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON - 3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème supplément au bulletin N° 152 de mai 1973 29 mai 1973 page 18

V I G N E

MILDIOU - La protection devra être maintenue dans les situations où apparaissent normalement les premiers foyers. Elle sera étendue à l'ensemble des parcelles de 3 à 5 jours après la prochaine pluie.

BLACK-ROT (zones contaminées) - A proximité seulement des vignes abandonnées, un nouveau traitement devra être placé entre le 1er et le 4 juin. Si une pluie est effectivement intervenue entre temps, justifiant ainsi la généralisation du premier traitement contre le mildiou, le choix d'un produit polyvalent permettra de lutter simultanément contre les deux maladies.

OIDIUM - Sur cépages sensibles, la protection devra être maintenue.

VERS DE LA GRAPPE - Du fait de la faible activité de ces insectes, un traitement ne s'impose pour l'instant que dans les régions 135 et 136 où des captures un peu plus nombreuses ont été obtenues. Il se situera également entre le 1er et le 4 juin (entre le 4 et le 10 avec des produits à action en profondeur).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Des taches primaires peuvent encore apparaitre jusqu'au 5 juin dans les régions précoces et moyennes sur pommier et poirier, jusqu'à une date qui ne peut encore être fixée dans les régions tardives ainsi que sur pêcher. En conséquence, la protection devra être maintenue pendant encore au moins une semaine même si aucune tache n'est encore apparue.

BACTERIOSE DU NOYER - Dans les régions les plus tardives où les stades les plus sensibles ne sont pas encore terminés (entre G et H) la protection devra être maintenue jusqu'à la chute des chatons.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Dans les régions fraiches, Hte Savoie en particulier, des attaques primaires sont encore possibles, ce qui justifie un dernier traitement dès réception.

OIDIUM DU CASSISSIER - La protection sera maintenue.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Les conditions de climat et de végétation pourraient être favorables à des attaques précoces sur fruits, en fin de 1ère génération, de sorte que l'application d'un premier traitement insecticide sera utile entre le 4 et le 7 juin, au moins dans les zones fortement touchées en 1971 par ces attaques précoces.

En pépinières, le traitement sera renouvelé aux mêmes dates.

CARPOCAPSE - Du fait du retard d'évolution du ravageur, aucun traitement n'est encore nécessaire.

MOUCHE DE LA CERISE - L'évolution du ravageur pouvant prendre cette année une certaine avance sur celle du fruit, il sera prudent de traiter les variétés d'époque moyenne, type Burlat, de la même façon que les variétés tardives, au moment où leur couleur passera du jaune au rouge (respecter les délais d'utilisation des pesticides).

.../

COCHENILLE DU MURIER (sur pêcher principalement) - Les éclosions se sont accélérées à la faveur des dernières journées chaudes mais la situation est extrêmement variable en fonction des expositions.

Le premier traitement devra être appliqué dès que les conditions climatiques seront favorables dans tous les vergers ordinairement atteints au sud de la latitude de Tain et Tournon, mais seulement dans les bonnes expositions plus au nord. Dans les autres cas, il sera appliqué de 5 à 12 jours plus tard suivant le niveau des températures observées entre temps.

COCHENILLE ROUGE DU POIRIER - Dans les secteurs (de l'Ardèche en particulier) où des attaques importantes ont encore été observées en 1972, on appliquera un traitement dès que possible.

Contre ces deux ravageurs, on utilisera soit un oléoparathion à 25 gr/hl de matière active, ou un parathion émulsion à 30 gr/hl de m.a., soit un méthidathion à 40 gr/hl de m.a.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Dans la mesure où le stade "fanes confluentes" était atteint lors des pluies du 17 au 22 mai, le premier traitement devra être appliqué ou renouvelé dès réception dans les limites suivantes:

- Drôme, Ardèche: au-dessous de 400m
- Isère, Rhône, Ain, Savoie: au-dessous de 300m
- Loire et Hte Savoie: néant

L'Ingénieur d'Agronomie chargé
des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX